



CTPD DU 21 juin 2011 Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques de Lot et Garonne

Révision Générale des Politiques Publiques, suppressions des emplois, attaque sur les pensions, réformes et réorganisations de structures, « loi mobilité », extension rapide à l'ensemble des fonctionnaires de la « prime de fonction et de résultat » (PFR, qui a vocation à remplacer l'ensemble des autres primes) ... Tous les choix gouvernementaux visent à réorienter l'action administrative vers les critères de rentabilité et de réduction des coûts, vers une conception du Service public non plus ancrée sur la satisfaction des besoins sociaux, le plein accomplissement des missions et l'égalité de traitement des citoyens, mais sur la seule réalisation d'objectifs prioritaires... l'objectif global étant de mettre à bas tous les outils de solidarité sociale pour faire place nette à la seule logique de rentabilité financière pour l'ensemble des activités humaines.

La maîtrise des risques et l'organigramme fonctionnel, à l'ordre du jour de ce CTPD est une autre manière de s'attaquer aux missions et aux emplois.

Rattaché à la « maîtrise des risques », voici donc le nouvel outil dont vient de se doter notre administration pour « piloter » ce qu'il reste de nos missions et des agents pour les accomplir.

L'organigramme fonctionnel se veut transparent, évolutif, peu normatif. Il est pour l'Administration indispensable à tout chef de service qui souhaite « optimiser », voire appréhender au mieux les missions qui lui sont confiées, repérer les points défaillants, bref, l'outil du manager du 21^{ème} siècle. Un tableau, des cases ; dans les cases des équipes, ou des noms : qui fait quoi, et comment ?

Derrière une communication bien léchée, la réalité apparaît tout autre. En effet, alors qu'au niveau national, la CGT Finances s'est battue et a obtenu que tous les agents puissent avoir une doctrine d'emploi adossée à leur statut, opposable, sécurisante pour eux dans l'exercice de leurs missions, la DGFIP agit dans la précipitation.

Ainsi, l'administration semble sûre que chaque agent exécute les missions dévolues à sa catégorie et prévues dans son statut.

Comment dès lors articuler organigramme fonctionnel et doctrine d'emplois ?

Le mot est lâché : car c'est bien là l'unique but de cet organigramme fonctionnel, la gestion des de la pénurie des emplois

Comment en effet poursuivre les suppressions sans mettre à un moment ou un autre une mission en péril ? Il suffira de consulter l'organigramme fonctionnel, bien sûr ! Nouvel outil de pilotage, hyper-personnalisé, il sera maintenant facile de pointer du doigt le service qui défaille, et dans ce service le vilain petit canard qui plombe les statistiques. Il y a son nom dans la case !!!

Ce jour, les agents de Lot et Garonne ont une inquiétude supplémentaire après une réunion avec des responsables de la DDFIP au sujet du projet de location de véhicules pour les personnels mobiles. Réunion à laquelle les organisations syndicales n'ont pas été conviées.

Sous couvert de maîtrise des dépenses, on veut faire croire à ces 48 agents mobiles qu'un parc de douze véhicules est suffisant pour réaliser pleinement leurs missions. Cela représente 1,25 jour de sortie par semaine et par agent. La CGT Finances Lot et Garonne demande un CTPD pour débattre pleinement de ce sujet.

La CGT Finances Publiques Lot et Garonne avec les agents constate la dégradation permanente des conditions de travail avec les risques conflictuels qu'entraîneront les nouvelles méthodes d'organisation.